



Litige après résiliation d'un contrat neuf telecom

Par **july51**, le **10/02/2009** à **11:09**

Bonjour,

Client neuf box, tout se passait bien jusqu'au jour d'une défaillance technique. Pendant 1 mois, nous nous sommes retrouvés sans téléphone ni internet explosant notre forfait de téléphone portable pour réussir à nous dépanner. La hot line nous a balladé jusqu'au jour où notre patience a eu des limites et nous avons résilié notre abonnement en juin 07 en règle avec réception des accusés (résiliation + renvoi du matériel). Nous avons rapidement fait opposition aux prélèvements car nous avons déjà été prélevé de 2 mois d'avance (en plus du mois sans rien). Pensant que tout était réglé, nous avons reçu 6 mois après un courrier d'une société de recouvrement nous demandant plus de 100€ d'impayé. Nous avons laissé courrir puisque nous déménagions et nous mettions sur liste rouge mais ils ont fini par nous retrouver par je ne sais quel biais. Aujourd'hui, nous sommes à 318€ d'impayés. Nous n'avons jamais eu aucune facture de la part du neuf concernant une somme initiale impayée, elle est tombée du ciel, peut-être liés à des frais de résiliation mais qui ne devraient pas étant donné que nous étions totalement en panne depuis un mois. Que doit-on faire à ce stade ? La seule erreur sera certainement de ne pas avoir indiqué par écrit le non-fonctionnement de la neuf box pendant un mois même si ils peuvent retrouver mes nombreux appels. Je passe sur le côté harcèlement téléphonique et faux et usage de faux de la société de recouvrement dont nous allons nous occuper.

Merci d'avance pour votre aide.